

Question présentée par le député :

M. Ivan Slatkine

Date de dépôt : 2 septembre 2013

Question écrite urgente

Travaux d'entretien des SIG à la route de la Capite durant cinq mois : le moment choisi est inopportun !

Les travaux liés à la construction de la tranchée couverte de Vézenaz ont débuté il y a plus de deux ans et la perturbation du trafic sur la route de Thonon, qui en découle, a généré un important déplacement du trafic pendulaire, habituellement concentré sur la route de Thonon et les quais de Cologny, sur la route de la Capite. Selon les dernières informations du département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement, la construction de la tranchée couverte de Vézenaz se fait dans les temps, et les travaux seront vraisemblablement terminés début 2014, respectant ainsi les délais prévus par le projet de construction dudit ouvrage.

Or depuis le mois de juillet et pour une durée de cinq mois, d'importants travaux de réfection sur la route de la Capite sont en train d'être effectués par les SIG, ce qui a pour conséquence d'encombrer totalement, non seulement la route de Thonon mais maintenant également la route de la Capite pourtant déjà fortement chargée, lié au déplacement du trafic décrit ci-dessus.

Ma question est donc la suivante :

Etant donné que les travaux liés à la tranchée couverte de Vézenaz seront vraisemblablement terminés au début de l'année 2014, pourquoi est-ce que le DIME n'a pas attendu cette date pour délivrer une autorisation aux SIG pour procéder aux travaux de réfection nécessaires sur la route de la Capite ?

Que le Conseil d'Etat soit remercié de la réponse qu'il voudra bien apporter à cette question urgente.